

---

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DM485424**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation**
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures (**RCDP-Fournitures**) et ses annexes, en particulier :
    - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
    - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
    - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
    - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Fournitures (**RCDG-Fournitures**).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (**CAAFP**).
  - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**).
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Fournitures (**CAAFG-Fournitures**).
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

**NOTA :**

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG et CPC.
- Le soumissionnaire est réputé être en possession du RCDG, CCAFG et CCAG-F et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG, CCAFG sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.
- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-F sont données au Directeur Général de l'ONEE.

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**Direction Régionale Distribution de Meknès**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° DM485424****Séance publique**

La Direction Régionale Distribution de Meknès de l'ONEE-Branche Électricité, sise boulevard Moulay Youssef 50 000 BP 583 Meknès lance le présent appel d'offres qui concerne : Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour réseau distribution :

- Câbles électriques et accessoires réseau distribution.
- Coffrets de distribution
- Boîte borne segura SV.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût de la fourniture s'élève à : **2 284 600 DH-TTC**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **50 000 DH (Cinquante mille dirhams)**

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC, Tel : (212) 5-22 66 81 86 Télécopieur (212) 5-22 43 31 15

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
- L'ouverture publique des plis aura lieu le ..... à 09h00 à la **Direction DAM 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA**

إعلان عن طلب العروض مفتوح

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

قطاع الكهرباء

مديرية مكناس

إعلان عن طلب العروض مفتوح

رقم **DM485424**

جلسة علنية

تعلن المديرية الجهوية للتوزيع, شارع مولاي يوسف (م ج) مكناس, للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع

الكهرباء عن طلب العروض المتعلق باقتناء المعدات الكهربائية لشبكات الجهد المتوسط الجهد المنخفض واكسسوارات.

المستندات التي يتعين على المتنافسين الإداء بها مقرر في الفصل 10 من نظام الاستشارة.

يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال في : 2 284 600,00 درهم

يحدد مبلغ الضمانة المؤقتة : - 50 000 (خمسون الف درهم مغربي)

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي :

- مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء

65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب الهاتف 86 81 66 22-5 (212) الفاكس

15 31 43 22-5 (212) يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي : <http://one.ma> وكذلك عبر

بوابة الصفقات العمومية <https://www.marchespublics.gov.ma> :

يسلم ملف الاستشارة مجاناً.

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعاهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاقد وعلى نفقته، فإن المكتب غير

مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقاً لمقتضيات دفتر التحملات لملف الاستشارة و :

- تودع العروض مقابل وصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح

الأظرفة

- أو تسلّم إلى رئيس لجنة التحكيم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخ.....على الساعة.....بمقر مديرية التموين و الصفقات الكائن ب 65, زنقة عثمان

بن عفان الدار البيضاء.

## Pièce II : Règlement de la Consultation

---

### Direction Régionale Distribution de Meknès

### Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour réseau distribution

#### PIECE II : Règlement de la consultation

**II -1** Règlement de la consultation – Dispositions Particulières  
Fournitures (**RCDP-Fournitures**)

**II -2** Règlement de la consultation – Dispositions Générales Fournitures  
(**RCDG-Fournitures**) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche  
Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs)

**Pièce II : Règlement de la consultation :**

**II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour  
réseau distribution**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures  
(RCDP-Fournitures)**

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

---

#### Préambule

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP) et les dispositions générales (RCDG). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP-Fournitures ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG-Fournitures.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP-Fournitures prévalent sur les premières.

Le RCDP-Fournitures développe et complète le RCDG-Fournitures. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG-Fournitures; dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG-Fournitures qui ne sont pas modifiées par le RCDP-Fournitures s'appliquent de plein droit.

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

#### Sommaire

Article 1.	Objet de l'appel d'offres.....	.....
Article 5.	Groupement .....	.....
Article 6.	Composition du dossier d'appel d'offres .....	.....
Article 10.	Contenu des dossiers des concurrents .....	.....
Article 11.	Prix des Offres .....	.....
Article 12.	Variantes techniques. ....	.....
Article 13.	Informations et demande d'éclaircissement.....	.....
Article 14.	Réunion ou visite des lieux.....	.....
Article 16.	Présentation des dossiers des concurrents.....	.....
Article 18.	Dépôt et retrait des échantillons .....	.....
Article 19.	Délai de validité des offres .....	.....
Article 21.	Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs .....	.....
Article 24.	Evaluation des offres techniques .....	.....
Article 27.	Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse .....	.....
ANNEXE 1 :	MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE .....	.....
ANNEXE 2 :	MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR .....	.....
ANNEXE 3 :	MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT.....	.....
ANNEXE 4 :	DECLARATION D'INTEGRITE .....	.....

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

#### Article 1. Objet de l'appel d'offres

La fourniture objet du présent appel d'offres est relative à la fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour réseau distribution :

- Câbles électriques et accessoires réseau distribution.
- Coffrets de distribution
- Boite borne segura SV.
- 

Les fournitures sont constituées en **27 postes distincts** ainsi définis :

**Les concurrents peuvent soumissionner pour un ou plusieurs postes.**

#### Article 5. Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

#### Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures. **(RCDP-Fournitures)** et ses annexes en particulier :
    - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
    - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
    - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
    - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales **(RCDG-Fournitures)**.
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Fournitures **(CCAFP-Fournitures)**.
  - Cahier des Clauses Techniques Particulières **(CCTP)**
- **Pièce IV - Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V - Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Fournitures **(CCAFG-Fournitures)**.
- **Pièce VI - Bordereau des prix - détail estimatif**

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

#### Article 7 – Modification des documents d'appel d'offres :

L'ONEE-BE peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications feront l'objet des addenda, qui font partie intégrante des documents du dossier d'appel d'offres.

#### Article 10. Contenu des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 10 du RCDG-Fournitures sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

##### A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

1. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle (annexe 2) joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats.
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle (annexe 1) joint au dossier d'appel d'offres.

##### En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2) peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
  - au nom collectif du groupement;
  - par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;
  - en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

- Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- Le mandataire.
- La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
- La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

#### **N.B :**

Le concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse et auquel il est envisagé d'attribuer le marché, sera invité à compléter son dossier administratif, dans le délai prescrit, par la production des documents prévus à l'alinéa 2) du paragraphe I-A et l'alinéa 2) du paragraphe II de l'article 25 du Règlement des Achats ONEE (Attestation fiscale, attestation CNSS,...etc.). A défaut de la délivrance de l'un de ces documents, son offre sera écartée et le cautionnement provisoire sera confisqué.

#### **B - Dossier technique**

Les concurrents doivent fournir :

- un état des références se rapportant à des réalisations similaires

En cas de groupement, chaque membre doit fournir pièces citées ci-dessus.

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques.

#### **C - Dossier additif**

Le dossier additif doit comporter :

- La déclaration d'intégrité selon modèle en annexe 4.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

En cas de groupement :

- Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (Non chiffré). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convection de constitution de groupement :

## Pièce II : Règlement de la consultation :

### II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)

Répartition des prix	Membre 1	Membre 2	...
Prix n° ...	...	...	...
Prix n° ...	...	...	...
...	...	...	...
Quote-part (en %)	...	...	...

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

#### D - Offre technique

Chaque soumissionnaire doit soumettre une offre technique contenant :

Les rapports d'essais de qualification du matériel réalisés conformément aux normes en vigueur ou le certificat de conformité.

#### E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière comprend :

- a- l'acte d'engagement dûment rempli selon modèle en annexe 3 joint au dossier de consultation, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

- Le mandataire du groupement.
- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif).

- b- le bordereau des prix-détail estimatif

#### Article 11. Prix des Offres

Les prix des fournitures importées seront exprimés CFR /Port de Casablanca. Les incoterms utilisés sont ceux édités par la Chambre de Commerce Internationale en vigueur à la date limite de remise des offres.

**Pièce II : Règlement de la consultation :****II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)****Article 12. Variantes techniques.**

Selon les dispositions de l'article 12 du RCDG, l'option B est applicable : Aucune variante n'est autorisée.

**Article 13. Informations et demande d'éclaircissement**

Il sera fait application des dispositions de l'article 22 du Règlements des Achats ONEE.

Un concurrent désirant obtenir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, peut en faire la demande au Maître de l'ouvrage, **PAR ECRIT**, envoyée ou déposée à l'adresse :

La Direction Régionale Distribution de Meknès de l'ONEE-Branche Électricité, sise boulevard Moulay Youssef 50 000 BP 583 Meknès.

Tél : 05 35 40 27 31/32/33 Fax : 05 35 51 35 57

M MAHMOUD B: Mail b.mahmoud@onee.ma

**Article 14. Réunion ou visite des lieux**

Les dispositions de l'article 14 du RCDG sont complétées comme suit :

Il n'est pas prévu de visite des lieux ni de réunion.

**Article 16. Présentation des dossiers des concurrents**

Les dispositions de l'article 16 du RCDG-Fournitures sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le soumissionnaire ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

**« Dossiers administratif, technique et additif »**

**Appel d'offres ouvert N°**

**[Objet :.....]**

**Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...**

- La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

**Pièce II : Règlement de la consultation :****II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)****«Offre financière »****Appel d'offres ouvert N° .....****[Objet :.....]****[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]**

- La troisième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

**«Offre technique»****Appel d'offres ouvert N°****[Objet]****[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]**

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

**Nom et adresse du soumissionnaire : ...****Appel d'offres ouvert N°****[Objet]****[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]**

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis".

Le soumissionnaire prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

**Article 18. Dépôt et retrait des échantillons**

Il n'est pas exigé de dépôt d'échantillons aux soumissionnaires.

**Article 19. Délai de validité des offres**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90 jours**, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

**Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs**

Les dispositions de l'article 21 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

Pour qu'ils soient jugés éligibles à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent justifier qu'ils remplissent ou dépassent les critères d'admissibilité suivants :

- Les concurrents doivent avoir effectués pendant les Cinq années, au moins deux prestations similaires

**Pièce II : Règlement de la consultation :****II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)**

- En cas de groupement, il sera fait application des dispositions de l'article 140 du règlement des achats :
  - En cas de groupement **conjoint** :
    - Le groupement doit répondre dans son ensemble aux critères de qualification exigés (les caractéristiques quantifiables figurant au niveau des attestations de ces membres ne peuvent être cumulées pour justifier la qualification exigée).
    - Les membres du groupement doivent justifier individuellement la qualification requise, en nombre, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation des prestations pour lesquelles ils s'engagent dans le cadre du marché.
  - En cas de groupement **solidaire**, les membres du groupement doivent justifier individuellement les critères de qualification exigés, en nombre et en teneur, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation de prestations similaires telles que définies au niveau du dernier paragraphe du présent article.
- En cas de groupement, le soumissionnaire doit répondre aux exigences énumérées à l'article 140 du règlement des achats :
- En cas de groupement **conjoint**, chaque membre, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage, en fonction de la quote-part de la répartition des prestations indiquée dans la convention constitutive du groupement.
  - En cas de groupement **solidaire**, le groupement doit remplir dans son ensemble (de manière complémentaire et cumulative) les critères financiers minima.

**Article 24. Evaluation des offres techniques**

Les dispositions de l'article 24 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

**Critères d'admissibilité**

Conformément à l'article 18 du Règlement des achats, ces critères d'admissibilité portent sur :

- les qualités fonctionnelles de la fourniture;
- les garanties offertes ;
- conformité aux spécifications et caractéristiques techniques exigées

**Pièce II : Règlement de la consultation :**

**II -1 Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures)**

**Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse**



Les dispositions de l'article 27 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

L'option « A » est applicable. Seul le montant de l'offre est pris en considération.

**Conditions d'attributions des postes**

Les entreprises peuvent être attributaires d'un ou plusieurs postes.

**Signature du maître d'ouvrage**

  
  
Direction Régionale Distribution Mésès  
Le Directeur  
Mustapha ELHADOU

**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures  
(RCDP-F)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour  
réseau distribution**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures  
(RCDP-Fournitures)**

**ANNEXES**

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

ATTENDU QUE [nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidairement"] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire"), a remis une offre, en date du [préciser date] pour l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres n° [indiquer le numéro complet de l'appel d'offres] relatif à [indiquer l'objet de l'appel d'offres] (ci-après dénommée "l'offre"),

NOUS SOUSSIGNES, [nom de la Banque marocaine et le nom de son représentant], ayant notre siège à [adresse complète du siège], (ci-après dénommée "la Banque"), nous nous engageons à l'égard de l'Office National de l'Electricité et de l'eau potable (ci-après dénommé "ONEE-Branche Electricité") de manière irrévocable et inconditionnelle pour la somme de [montant en lettres et en chiffres], que la Banque s'engage à régler intégralement à l'ONEE-Branche Electricité, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Nous nous engageons à payer à l'ONEE-Branche Electricité, dans les 48 heures, un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que

l'ONEE-Branche Electricité soit tenu de justifier sa demande et à s'abstenir de formuler une quelconque objection au cas où l'ONEE-Branche Electricité déciderait d'appeler le cautionnement provisoire.

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30<sup>ème</sup> (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Fait à ..... le .....

Cachet et signature de la Banque

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N°... [A compléter] ..... relatif à ... [A compléter] .

Lot : .....[A compléter].

[Ce modèle est à dupliquer en autant de lots objet de l'appel d'offres]

#### A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : ..... - Fax : ..... - Adresse électronique : .....

Adresse du domicile élu : .....

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : ..... (1)

Inscrit au registre de commerce de ..... [localité] sous le n° ..... (1)

N° de la taxe professionnelle ..... (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) : .....

#### B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : ..... [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de ..... [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : ..... - Fax : ..... - Adresse électronique : .....

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] ..... (1)

Inscrite au registre de commerce ..... [localité] sous le n° ..... (1)

N° de la taxe professionnelle ..... (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) : .....

#### Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
  - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;

Ou (2)

Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du concurrent (3)

- (1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.
- (2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)
- (3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT

#### A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°: .....du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°: .....du (2).....

**Objet du marché :** ..... Lot : .....[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

#### B - Partie réservée au concurrent

##### a - Pour les personnes physiques

Je (3), soussigné: ..... (prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu: .....

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : .....

(4)

Inscrit au registre de commerce de ..... (localité) sous le n° : ..... (4)

n° de la taxe professionnelle : ..... (4)

##### b - Pour les personnes morales

Je (3), soussigné ..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu: .....

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : .....

(4)

Inscrite au registre de commerce de ..... (localité) sous le n° : ..... (4)

n° de la taxe professionnelle : ..... (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
  - o remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
  - o m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A : ..... (en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A (taux en ..... %) : ..... (en lettres et en chiffres)

Montant T.V.A comprise : ..... (en lettres et en chiffres)<sup>(1)</sup>

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro .....

<sup>1</sup> En cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit : « m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de ... (...) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures  
(RCDP-F)**Fait à ..... le .....  
(Signature et cachet du concurrent)

(1) Supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre: "Nous, soussignés ..... nous obligeons **conjointement** ou **solidairement** (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);
- ajouter l'alinéa suivant: "désignons ..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement".
- préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser

(4) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, et les personnes morales de droit public autre que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser les données équivalentes dans leur pays d'origine.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDF-F)

### ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «Manœuvre de corruption» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «Manœuvre frauduleuse» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de l'ONEE en vue de fixer les

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.

- « l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- « Responsable public » : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- « Pratique interdite » : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**

**III-1 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CAFP).**

**III-2 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP) y compris  
éventuellement la définition des prix.**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**PREAMBULE**

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CCAFG) et les clauses particulières (CCAFP).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CCAFP).

Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CCAFP ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CCAFG-Fournitures.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Sommaire**

Article 1. Objet du marché.....	.....
Article 6. Pièces constitutives du marché.....	.....
Article 7. Documents annexés au marché .....	.....
Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre .....	.....
Article 15. Délai d'exécution.....	.....
Article 17. Pénalités de retard .....	.....
Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux.....	.....
Article 41.2 Réception Provisoire.....	.....
Article 42. Garanties contractuelles .....	.....
Article 43 Réception définitive.....	.....
Article 44 - Caractère des prix - Sous-détail des prix .....	.....
Article 45 - Impôts et taxes .....	.....
Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes.....	.....
Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie.....	.....
Article 48 - 6 Dépôt de la facture .....	.....
Article 50 - Révision des prix .....	.....
Article 51-1 Cautionnement provisoire.....	.....
Article 51-2 Cautionnement définitif .....	.....
Article 51-3 Retenue de garantie.....	.....

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

**Article 1. Objet du marché**

La fourniture objet du présent appel d'offres est relative à la fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour réseau distribution :

- Câbles électriques et accessoires réseau distribution.
- Coffrets de distribution
- Boite borne segura SV.
- 

Les fournitures sont constituées en **27 postes distincts** ainsi définis :

**Les concurrents peuvent soumissionner pour un ou plusieurs postes.**

**Article 6. Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1. L'acte d'engagement ainsi que et ses avenants éventuels.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T), en vigueur.
3. Cahier des prescriptions spéciales (CPS).
  - 3.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (CCAFP-T).
  - 3.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
4. Cahier des prescriptions communes (CPC).
  - 4.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-Travaux).
5. L'offre technique
6. Le bordereau des prix-détail estimatif

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, et sauf cas d'erreur manifeste, ces pièces prévaudront :

- Dans l'ordre où elles sont citées dans la liste des pièces constitutives figurant dans le CCAFP.
- A défaut d'une telle liste, dans l'ordre mentionné ci- haut.

Les addenda suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les dispositions du CPS prévalent sur celles du CPC.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :****Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

- Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAFG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAFG est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.
- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

**Article 7. Documents annexés au marché**

Sont annexés au présent marché :

Néant

Seront ultérieurement annexés au présent marché :

Néant

**Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre**

**Le maître d'ouvrage :** ONEE – Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégué.

**Le maître d'œuvre :** Direction Régionale Distribution de Meknès

**Article 15. Délai de livraison**

- **Deux (2) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de livraison pour les fournisseurs locaux ;
- **Deux (2) mois** à compter de la date de notification de l'ordre d'expédition pour les fournisseurs étrangers

**Article 17. Pénalités de retard**

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 10% du montant TTC du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

**Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux**

Les dispositions de l'article 19-1 du CCAFG-Fournitures sont appliquées.

**Article 41.2 Réception Provisoire**

La réception provisoire du matériel sera prononcée à la demande du contractant, au plus tard 1 (un) mois après la mise à disposition du matériel.

**Article 43 Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée un an après la réception provisoire sous réserve que le contractant ait bien remédié aux anomalies qui pourraient être constatées durant cette période.

**Article 44 - Caractère des prix**

Les prix s'entendent :

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

- rendus magasin ONEE à Sidi Bouzekri Meknès pour les fournitures dont le montant est exprimé en Dirhams;
- CFR Port de Casablanca pour les fournitures dont le montant est exprimé en monnaie étrangère.

**Article 45 - Impôts et taxes**

L'exonération de la TVA à l'intérieur n'est pas prévue.

**Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes**

Pour les engagements de fournitures importées dont les prix sont exprimés en monnaie étrangère, les droits de douanes et taxes connexes sont à la charge de l'ONEE- Branche Electricité "

**Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie**

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse :

Bureau d'ordre 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA.

**Article 48 - 6 Dépôt de la facture**

La facture doit être adressée ou déposée à l'adresse Office National De L'Electricité et de l'eau potable –Branche Électricité Pôle Industriel, Direction Régionale Distribution de Meknès, Service Comptabilité, sise boulevard Moulay Youssef 50 000 BP 583 Meknès

**Article 50 - Révision des prix**

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

**Article 51-1 Cautionnement provisoire**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **50 000 DH (Cinquante mille dirhams)**

**Article 51-2 Cautionnement définitif**

Les dispositions de l'article 51-2 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

**Article 51-3 Retenue de garantie**

Les dispositions de l'article 51-3 du CCAFG-Fournitures s'appliquent.

**Signature du maître d'ouvrage**

Direction Régionale Distribution Meknès  
Le Directeur  
MUSZAPHA BENADDOU

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**

**III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

### **Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

#### **Article-1 Objet**

La fourniture objet du présent appel d'offres est relative à la fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires pour réseau distribution :

- Câbles électriques et accessoires réseau distribution.
- Coffrets de distribution
- Boite borne segura SV.

Les fournitures sont constituées en **27 postes distincts** ainsi définis :

**Les concurrents peuvent soumissionner pour un ou plusieurs postes.**

#### **Article-2 Fiches techniques**

Les concurrents doivent fournir, avec leurs offres, pour chaque article proposé :

- Une fiche technique ;
- Le certificat de conformité aux normes délivré par organisme agréé.

Dans le cas où le concurrent propose une fourniture conforme à des normes équivalentes à celles exigées par le cahier des charges, il doit fournir avec son offre technique des copies de ces normes en langue française.

Les concurrents sont tenus de fournir, pour la fourniture proposée, les notices précisant les caractéristiques techniques et les conditions d'utilisation.

Les concurrents doivent confirmer les caractéristiques précisées sur le cahier des charges joint au présent appel d'offres. Si le matériel proposé ne répond pas à toutes les spécifications du cahier des charges, il y a lieu de préciser les divergences.

#### **Article-3 Spécifications et Caractéristiques Techniques**

La conformité du matériel est établie sur la base des documents ci-après, qu'il y a lieu de joindre à l'offre technique :

- Originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les documents techniques de référence, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité;
- Fiche technique faisant ressortir que le matériel proposé répond en tout point aux dispositions du document technique de référence.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**  
**Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

N° poste	Article SAP n°	Désignation
1	1003538	CABLE TORSADÉ BT 4X16 ALU Conforme à la ST D45-L45
2	1003540	CABLE TORSADÉ BT ALU 3X35+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45
3	1003541	CABLE TORSADÉ BT ALU 3X50+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45
4	1003542	CABLE TORSADÉ BT ALU 3X70+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45
5	1003539	CABLE TORSADÉ BT 4X25 ALU Conforme à la ST D45-L45
6	1033821	COSSE BIMÉTAL ALU/CU A SERTIR 240 MM <sup>2</sup>
7	1004345	ENSEMBLE DE SUSPENSION ES1500 ENSEMBLE DE SUSPENSION POUR RESEAU ENCABLE ISOLE TORSADÉ TENDU SUR SUPPORT AVEC EFFORT NOMINAL DE 1500daN Conforme à la ST ONE n° D02-B20
8	1004539	BLOC DOUBLEMENT CABLE ALU/AC 22/75
9	1008117	JEU DE PIÈCES D'ADAPTATION 50X5MM
10	1007024	PLOMB COMPTEUR
11	1005314	COLLIER SERRAGE PLASTIQUE 26/62 9X260MM
12	1021369	CONNECTEUR CB2P/CT70 CONNECTEUR A PERFORATION D'ISOLANT 6KV A DOUBLE DERIVATION POUR BRANCHEMENT TORSADÉ SUR RESEAU TORSADÉ ALU CONFORME A LA ST ONE N° D01-B11
13	1006578	BALL SOCKET OEILLET OVAL 105MM F40KN N11
14	1003164	CABLE U-1000 R2V 1x150 mm <sup>2</sup> AME EN ALU AVEC GAINÉ DE BOURRAGE ET DE PROTECTION (R02V) NF C 32-321
15	1003166	CABLE U-1000 R2V 1X240mm <sup>2</sup> AME EN ALU AVEC GAINÉ DE BOURRAGE ET DE PROTECTION (R02V) NF C 32-321
16	1033453	COSSES A SERTIR ALU/ALU 150 MM <sup>2</sup>
17	1029183	COSSE BIMÉTAL A SERTIR SECTION 150 MM <sup>2</sup>
18	1024094	COSSE BIMÉTAL ALU/CU 75-150 MM <sup>2</sup> cosse bimétal Al/ Cu plage carré section de câble de 75-150 MM <sup>2</sup>
19	1034825	COSSE EXTREMITÉ CABLE ALU/CU 240 MM <sup>2</sup>
20	1004347	ENSEMBLE ALIGNEMENT ANGLE 45 ARF
21	1004398	ENSEMBLE D'ANCRAGE EADC1500 ENSEMBLE D'ANCRAGE DOUBLE AVEC CROCHET POUR RESEAU EN CABLE ISOLE TORSADÉ TENDU SUR SUPPORT AVEC EFFORT NOMINAL DE 1500daN
22	602060	COFFRET DE DISTRIBUTION BA 50/3 DEPART 25 -COFFRET DIRIBUTION EN MATIERE SYNTHETIQUE -1 ARRIVEE 50/3 DEPART 25 Conforme à la ST ONE n° D05-B52
23	602062	COFFRET DISTRIBUTION BR 95/2 DEPARTS 25 Coffret de distribution en matière synthétique 2 arrivées 95/2 départs 25 Conforme à la ST ONE n° D05-B52
24	604604	COFFRET DISTRIBUTION BR 70/2 DEPART 50 Coffret de distribution en matière synthétique 2 arrivées 70/2 départs 50 Conforme à la ST ONE n° D05-B52
25	604605	COFFRET DISTRIBUTION BR 120/2 DEPART 95 Coffret de distribution en matière synthétique 2 arrivées 120/2 départs 95 Conforme à la ST ONE n° D05-B52
26	1014903	BOITE BORNE SECURA SV INTENSITE
27	1014905	BOITE BORNE SECURA SV TENSION

### Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)

- SPECIFICATION TECHNIQUE ONE ST N° D45-L45 (Câbles isolés torsadés basse tension) téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique Matériels (Spécifications techniques).
- SPECIFICATION TECHNIQUE : D02-B20 (Matériel de soutien et d'ancrage pour réseaux et branchement BT en câbles isolés torsadés) , téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique Matériels (Spécifications techniques).
- SPECIFICATION TECHNIQUE : D01-B11 Connecteurs à perforation d'isolant 6KV Pour réseaux et branchement BT en câbles torsadés) , téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique Matériels (Spécifications techniques).
- SPECIFICATION TECHNIQUE : D05-B52 COFFRET DE DISTRIBUTION BT, téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique Matériels (Spécifications techniques).

Signature du maître d'ouvrage :

Direction Régionale Distribution Meknes  
Le Directeur  
Mustapha BENADDOU

**Pièce IV- : (CCAG-T)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Pièce IV- (CCAG-T)**

**Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de  
travaux passés pour le compte de l'État.**

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

**Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC)**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**

Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux  
(CCAFG-Fournitures) téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-  
Branche Électricité

**Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif**

---

**Direction Régionale Distribution de Meknès**

**Fourniture de matériel électrique, câbles et accessoires  
pour réseau distribution**

**Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif**

---

**Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif**

---

**Notes relatives à la préparation du Bordereau des prix**

Les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, ils sont fermes et non révisables.

**Pour les fournisseurs locaux, les prix seront exprimés comme suit :**

- Fournitures : Payables en Dirhams et concernant toutes les fournitures.

**Pour les fournisseurs étrangers, les prix seront exprimés comme suit :**

- Fournitures : rendues CFR au port de Casablanca, ils seront exprimés en Devises convertibles.

*J*

## BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM385424

Poste	Quantité	Designation	Code Art./Sce	Unité	PU HT <sup>(1)</sup>	Prix total
1	1.000	1003538 CABLE TORSADÉ BT 4X16 ALU Conforme à la ST D45-L45		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
2	2.000	1003540 CABLE TORSADÉ BT ALU 3X35+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
3	3.000	1003541 CABLE TORSADÉ BT ALU 3X50+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
4	6.000	1003542 CABLE TORSADÉ BT ALU 3X70+1X16+54,6 ALM Conforme à la ST D45-L45		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
5	2.000	1003539 CABLE TORSADÉ BT 4X25 ALU Conforme à la ST D45-L45		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
6	150	1033821 COSSE BIMÉTAL ALU/CU A SERTIR 240 MM <sup>2</sup>		PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
7	500	1004345 ENSEMBLE DE SUSPENSION ES1500 ENSEMBLE DE SUSPENSION POUR RESEAU EN CABLE ISOLE TORSADÉ TENDU SUR SUPPORT AVEC EFFORT NOMINAL DE 1500daN  Conforme à la ST ONE n°D02-B20		PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
8	250	1004539 BLOC DOUBLEMENT CABLE ALU/AC 22/75		PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
9	100	1008117 JEU DE PIÈCES D'ADAPTATION 50X5MM		PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
10	300	1007024 PLOMB COMPTEUR		KG		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

## BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM385424

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT <sup>(1)</sup>	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
11	2.200		1005314	PCE		
		COLLIER SERRAGE PLASTIQUE	26/62	9X260MM		
<i>PU en toutes lettres</i>						
12	600		1021369	PCE		
		CONNECTEUR CB2P/CT70 CONNECTEUR A PERFORATION D'ISOLANT 6KV A DOUBLE DERIVATION POUR BRANCHEMENT TORSADÉ SUR RESEAU TORSADÉ ALU  CONFORME A LA ST ONE N° D01-B11				
<i>PU en toutes lettres</i>						
13	300		1006578	PCE		
		BALL SOCKET OEILLET OVAL105MM	F40KN	N11		
<i>PU en toutes lettres</i>						
14	3.000		1003164	M		
		CABLE U-1000 R2V 1x150 mm <sup>2</sup> AME EN ALU AVEC GAINÉ DE BOURRAGE ET DE PROTECTION (R02V) NF C 32-321				
<i>PU en toutes lettres</i>						
15	3.000		1003166	M		
		CABLE U-1000 R2V 1X240mm <sup>2</sup> AME EN ALU AVEC GAINÉ DE BOURRAGE ET DE PROTECTION (R02V) NF C 32-321				
<i>PU en toutes lettres</i>						
16	200		1033453	PCE		
		COSSES A SERTIR ALU/ALU 150 MM <sup>2</sup>				
<i>PU en toutes lettres</i>						
17	200		1029183	PCE		
		COSSE BIMÉTAL A SERTIR SECTION 150 MM <sup>2</sup>				
<i>PU en toutes lettres</i>						
18	200		1024094	PCE		
		COSSE BIMÉTAL ALU/CU 75-150 MM <sup>2</sup> cosse bimétal Al/ Cu plage carré section de câble de 75-150 MM				
<i>PU en toutes lettres</i>						
19	200		1034825	PCE		
		COSSE EXTREMITÉ CABLE ALU/CU 240 MM <sup>2</sup>				

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

je

## BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM385424

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT <sup>(1)</sup>	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
20	500	ENSEMBLE ALIGNEMENT ANGLE 45 ARF	1004347	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
21	500	ENSEMBLE D'ANCRAGE EADC1500 ENSEMBLE D'ANCRAGE DOUBLE AVEC CROCHET POUR RESEAU EN CABLE ISOLE TORSADÉ TENDU SUR SUPPORT AVEC EFFORT NOMINAL DE 1500daN	1004398	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
22	20	COFFRET DE DISTRIBUTION BA 50/3DEPART 25 -COFRET DIRIBUTION EN MATIERE SYNTHETIQUE -1 ARRIVEE 50/3 DEPART 25 Conforme à la ST ONE n° D05-B52	602060	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
23	18	COFFRET DISTRIBUTION BR 95/2 DEPARTS 25 Coffert de distribution en matière synthétique 2 arrivées 95/2 départs 25 Conforme à la ST ONE n° D05-B52	602062	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
24	22	COFFRET DISTRIBUTION BR 70/2 DEPART 50 Coffert de distribution en matière synthétique 2 arrivées 70/2 départs 50 Conforme à la ST ONE n° D05-B52	604604	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
25	30	COFFRET DISTRIBUTION BR 120/2 DEPART 95 Coffert de distribution en matière synthétique 2 arrivées 120/2 départs 95 Conforme à la ST ONE n° D05-B52	604605	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
26	300	BOITE BORNE SECURA SV INTENSITE	1014903	PCE		
<i>PU en toutes lettres</i>						
27	300	BOITE BORNE SECURA SV TENSION	1014905	PCE		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

*مل*

## BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM385424

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT (1)	Prix total
-------	----------	-------------	---------------	-------	-----------	------------

*PU en toutes lettres*

Montant global de l'Offre Hors Taxes :			
Taux du rabais :		Montant du rabais à déduire :	
Montant global de l'Offre Hors Taxes rabais déduit :			
Taux de la TVA : (2) <i>En cas de plusieurs taux joindre le détail</i>		Montant de la TVA : (2)	
Montant global TVA comprise : (2)			
Montant total en toutes lettres			
Taux du fret appliqué (3)			

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

(2) Non requis si prix CFR.

(3) Taux donné à titre indicatif par les soumissionnaires étrangers